GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
09 JUIN 2005
DEPOT N° 15709

POWEO

SA au capital de 2 940 975 euros
Le Monge, 22 place des Vosges, 92979 La Défense cedex
RCS Nanterre 442 395 448

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2005 A 12 HEURES 30

L'an deux mille cinq, le 9 mars 2005, à 12 heures 30,

Les membres du conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 2 940 975 €, divisé en 2 940 975 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, dont le siège social est situé Immeuble Le Monge, 22 place des Vosges, 92979 La Défense, se sont réunis en conseil d'administration au siège social de la société, sur la convocation du Président, effectuée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour est le suivant :

- Constatation de la démission de monsieur Jean-Paul Descours de ses fonctions de membre du conseil d'administration
- Constatation de la démission de monsieur Antoine Farges de Rochefort Sirieyx de ses fonctions de membre du conseil d'administration
- Constatation de la démission de monsieur Pierre Flahaut de ses fonctions de Directeur Général Délégué

<u>Sont présents</u> :

Membres du Conseil d'administration :
- Monsieur Charles Beigbeder, président du Conseil d'administration
- Madame Carine Beigbeder
- Monsieur Yves Barbieux
- Monsieur Pierre Antoine Grislain
- Monsieur Grégoire Chertock
- Monsieur JP. Bosnet, représentant la société Global Concept

Directeurs Généraux Délégués :
Frédéric Granotier, Denis Duyrat

Le Président constate que plus de la majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés et, qu'en conséquence, le conseil peut valablement délibérer.

1. Le président indique que Monsieur Jean Paul Descours, par lettre en date du 4 mars 2005, a fait part de sa démission du conseil d'administration, pour des raisons personnelles. Le conseil remercie chaleureusement Monsieur Jean Paul Descours pour son rôle au sein de ce conseil. Le conseil constate cette démission et décide de ne pas coopter un nouvel administrateur.

2. Le président rappelle que Monsieur Antoine Farges de Rochefort Sirieyx a démissionné du conseil d'administration, pour des raisons personnelles, en date du 8 septembre 2005. Le conseil remercie chaleureusement Monsieur Antoine Farges de Rochefort Sirieyx pour son rôle au sein de ce conseil. Le conseil constate cette démission et décide de ne pas coopter un nouvel administrateur.

3. Le président indique que Monsieur Pierre Flahaut a démissionné, en date du 9 mars 2005, de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Le conseil constate donc cette démission et remercie chaleureusement Monsieur Pierre Flahaut pour son rôle au sein de Poweo.

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil d'administration pour servir ce que de droit.

Charles Beigbeder

Carine Beigbeder

CB